

Compte-rendu du CM du 19/11/2014

La modification simplifiée du POS acceptée

Lors de sa séance du 19 novembre dernier, le Maire a fait part au conseil municipal du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du POS, il a fait savoir qu'aucune observation n'a été formulée dans le registre. En conséquence le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification simplifiée du POS qui sera rendue exécutoire à compter de sa transmission au préfet dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Il a également décidé d'accepter les décisions modificatives du BP 2014 en section investissement afin de réguler la balance des comptes de l'exercice 2014 à l'unanimité des membres présents.

Il a décidé d'affecter le N° 2b à une habitation située «Rue de la Sapinière» à Fréching, de donner un avis favorable au transfert de compétence fourrière animale à la CC3F.

Il a également décidé d'accepter le rapport annuel du SIAKOHM sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement exercice 2013 ainsi que le règlement d'un montant de 222,40 € pour un préjudice de dégradation volontaire sur un des logements de l'ancien presbytère « Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling.